

# S'inscrire en **1<sup>ère</sup> année**

au Collège Saint-Vincent 1<sup>er</sup> degré

« A l'écoute du jeune  
et de son projet »

An aerial photograph of the Collège 1er degré St Vincent, a large, multi-story brick building with a prominent dark blue roof and a tall, pointed tower. The building is surrounded by greenery and a paved area where many people are walking. A white curved graphic element frames the bottom right corner of the photo.

Collège  
1<sup>er</sup> degré **St Vincent**

Edition **2024**



**Le site du Collège Saint-Vincent 1er degré**  
*Rue Neuve 51*

# Chronologie d'une inscription

## 1. La période d'inscriptions

Elle se déroulera du **29 janvier au 16 février 2024** inclus, en présentiel. La procédure ne prévoit pas d'inscription le **13 février 2024**. Aucune inscription ne peut se prendre par téléphone ou par email. Les inscriptions reprendront ensuite le **22 avril 2024**.

## 2. La période d'inscription légale

Pour vous accueillir dans de bonnes conditions, nous organisons 5 journées spéciales où vous êtes invités à venir nous déposer le formulaire unique d'inscription (remis par l'école primaire et signé par la direction) en prenant **rendez-vous**. Ce formulaire, complété par vos soins et renseignant le **numéro FASE 1468** du Collège Saint-Vincent 1er degré (DOA) et **2952 pour l'implantation**, devra nous être présenté obligatoirement le jour de l'inscription.

Cinq journées spéciales d'inscription sont prévues *Rue Neuve 51*  
les 29, 30, 31 janvier et les 1<sup>er</sup> et 2 février 2024 de 8h30 à 12h et de 13h à 18h, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous : [www.cesv.be/rdvs/inscriptions](http://www.cesv.be/rdvs/inscriptions)

S'il vous est impossible de vous libérer ces cinq jours afin d'inscrire votre enfant, vous pouvez prendre rendez-vous pendant le temps scolaire (*de 8h30 à 12h et de 13h à 16h*) entre le **29 janvier 2024** et le **16 février 2024**, à la Rue Neuve, 51.

 **S'il vous est impossible de vous présenter à ces jours et heures, vous pouvez mandater un proche, une procuration écrite devra alors être fournie au moment de l'inscription.**

# Chronologie d'une inscription (suite)

Si, en fin de journée, notre école n'est pas complète le **16 février 2024**, la confirmation d'inscription devrait rapidement suivre. Par contre, si notre école est complète, une procédure gérée par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera mise en route. La confirmation de l'inscription est généralement transmise aux parents à la mi-mars.

Quoi qu'il en soit, un message sera diffusé sur le site [www.ces-st-vincent.be](http://www.ces-st-vincent.be) le **16 février 2024** en soirée.

Pour des raisons de sécurité et d'efficacité, il est préférable d'encoder, au préalable, le volet confidentiel par voie électronique sur la plateforme simplifiée de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Mon espace » : <https://monespace.fw-b.be>  
Toutes les informations pratiques sont reprises sur le site <http://www.inscriptions.cfwb.be>

En votre qualité de parents, vous pouvez y accéder à l'aide d'un lecteur de carte d'identité ou d'une application d'identification via votre smartphone.

Si vous ne deviez pas disposer pas d'un outil informatique, les voies de communication traditionnelles restent en vigueur.

## Ordre des priorités de la première phase (uniquement jusqu'au 16 février 2024)

- La priorité « fratrie » ;
- La priorité « enfant en situation précaire » (enfant issu d'un home, d'une famille d'accueil, placement par le juge, ...)
- La priorité « enfants à besoins spécifiques » :

 Élève pour lequel l'intégration totale est envisagée (en coordination avec une école secondaire d'enseignement spécialisé). La priorité n'est accordée qu'après un accord entre les différents partenaires : la famille, la direction, le pms et l'école spécialisée au plus tard le **16 février 2024** ;

 Élève atteint d'un handicap avéré.

*Dans ces deux cas, il est impératif de prendre rendez-vous auprès de la Direction au plus vite car le projet d'intégration doit être signé pour le **16 février 2024** au plus tard.*

- La priorité « élève interne » ;
- La priorité « parent prestant » dans le CES Saint-Vincent.

# Chronologie d'une inscription (suite)

## **Documents complémentaires à fournir concernant les priorités et adresses invoquées**

Afin que les priorités puissent être prises en compte au moment du classement, il est indispensable de fournir les documents attestant de cette facilité :

- Domicile actuel de l'élève : certificat de composition de ménage ou certificat de résidence ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié ;
- Domicile du deuxième parent : certificat de composition de ménage, certificat de résidence principale ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ;
- Domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée: certificat de résidence principale avec historique.

Ces attestations peuvent être fournies par les administrations communales. Elles sont aussi accessibles via la plateforme « Mon Dossier » du Service public fédéral intérieur :

<https://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>

**Celle-ci vous permet d'obtenir gratuitement les attestations à fournir pour que des adresses non mentionnées sur le FUI soient prises en compte.**

Remarque : si vous ne pouvez pas établir la priorité à l'aide d'un document officiel, celle-ci ne pourra pas être valablement encodée.

# Chronologie d'une inscription (suite)

## 3. Aucune inscription en dehors de la période légale

Les inscriptions sont **suspendues du 17 février jusqu'au 21 avril 2024 inclus**. Au-delà de cette période, si vous inscrivez un enfant, **vous ne pourrez plus bénéficier des priorités** définies par la Loi. Dès le **22 avril 2024**, les inscriptions reprendront mais dans l'ordre chronologique, dans la mesure où il reste des places à l'issue de la procédure COGI. Dans le cas contraire, une liste d'attente sera établie.



## 4. Le choix de l'activité complémentaire

Le Collège offre un large éventail d'activités complémentaires dès la 1<sup>ère</sup>. Pour vous aider à choisir, des stands d'information présenteront ces activités complémentaires lors de la **journée Portes Ouvertes le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024**. Une présentation numérique vous parviendra après inscription.

De nombreux membres du personnel et des élèves seront présents et pourront vous informer et répondre à vos questions. Une fiche sera à compléter ultérieurement avec le choix posé.

## 5. L'obtention du CEB (ou non) et le suivi

L'inscription en 1<sup>ère</sup> année Commune sera validée définitivement par l'obtention du CEB délivré à l'issue de la 6<sup>ème</sup> primaire.

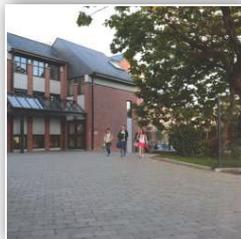
**Celui-ci**, ainsi que l'**attestation de Langue Moderne** de votre enfant devront être déposés **sans tarder** au secrétariat de l'école (8h-12h / 12h30-16h), 51 Rue Neuve, et **ce jusqu'au samedi 6 juillet 2024** à 12h00 au plus tard.  
**Merci de vous munir de la carte d'identité de l'enfant.**

Si le CEB n'est pas obtenu, il conviendra soit de recommencer la 6<sup>ème</sup> primaire, soit de s'inscrire en nos murs en 1<sup>ère</sup> différenciée.

Dans les deux cas, nous vous demandons de prendre contact avec nous par téléphone au plus vite au **067 49 36 30** ou de nous rendre visite.

## 3 implantations

- **Le Collège Saint-Vincent 1er degré (DOA)**  
- Rue Neuve, 51
- **Le Collège Saint-Vincent 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés**  
- Chaussée de Braine, 22
- **L'Institut Technique Saint-Vincent**  
- Section de Transition : Chaussée de Braine, 22  
- Section de Qualification : Chemin de Nivelles, 8



Collèges  
& Institut  
& Technique



## 2 internats privés

- **L'Internat Saint-Vincent (Garçons)**  
- Chaussée de Braine, 22
- **Le Pavillon des Ormes (Filles)**  
- Chaussée de Braine, 22

L'inscription dans l'un de nos internats nécessite une inscription préalable dans l'un des établissements scolaires des Collèges et Institut technique Saint-Vincent.



**Le site de la Chaussée de Braine**  
*(Enseignement de Transition)*



**L'Institut Technique Saint-Vincent**  
Les « Rédemptoristines », Chemin de Nivelles 8  
*(Enseignement de Qualification et Professionnel)*

# ...on dispose d'infrastructures variées tant à l'école qu'aux internats

## De nombreux espaces à la disposition des élèves

Des lieux pour se rassembler, lors des repas ou des cours : un local d'art, un local de technologie, des tables de pique-nique et différents réfectoires.

Des lieux consacrés au travail : des salles d'étude, plusieurs laboratoires et locaux informatiques, des salles de gymnastique, un hall omnisports.

Des lieux consacrés à la détente : une bibliothèque, des cours de récréation, un parcours santé (parcours Vita ou point vert), des tables de ping-pong, des kickers, des terrains de football et de basket.

## De nombreux services

L'étude gratuite en soirée, le goûter, la petite restauration, l'internat...





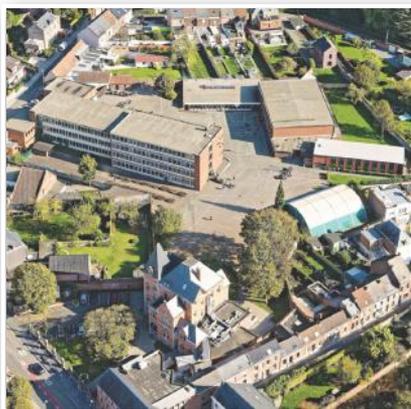
## Aux élèves...

### Envie de découvrir votre future école avant la rentrée ?

Les parents sont attendus le **samedi 20 janvier 2024** pour un premier contact avec l'école et visiter celle-ci.

Rendez-vous des élèves de 6<sup>e</sup> primaires le **mercredi 24 janvier 2024** après-midi. Signalez-nous votre participation via [www.ces-st-vincent.be/inscriptions](http://www.ces-st-vincent.be/inscriptions) (*demi-journée découverte*).

Vous aurez la possibilité de découvrir notre école lors de la **matinée portes ouvertes le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024** ainsi que lors de visites qui auront lieu durant les vacances d'été (dates à préciser ultérieurement). Elles auront lieu sur rendez-vous (voir infos sur notre site web).



## La grille horaire de première comporte 32 heures de cours :

- 28 heures de formation commune (cours de base), comme dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- 4 heures d'activités complémentaires.

## Formation commune (28 heures)

	En 1 <sup>ère</sup>	En 2 <sup>ème</sup>
Religion	2h	2h
Français	6h	5h
Langue moderne 1 (Anglais ou Néerlandais)	4h	4h
Mathématique	4h	5h
Etude du milieu	4h	4h
Sciences	3h	3h
Education physique	3h	3h
Education par la technologie	1h	1h
Education musicale et artistique	1h	1h



Activité artistique



Art de la parole



Recherche scientifique



Sport santé



Logique mathématique



Football



Expression orale et ludique en néerlandais / anglais



Activités littéraires / journalisme



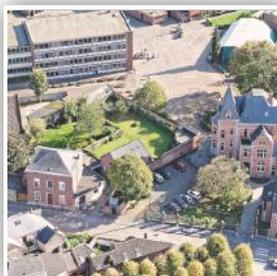
Activité latine

## Activités complémentaires (4 heures) à choisir pour le 3 juin au plus tard

Si la formation commune est identique dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons la possibilité de proposer des activités complémentaires en fonction de nos spécificités. La variété de celles-ci favorise l'ouverture, la sociabilisation et l'épanouissement de chacun. Une activité n'engage pas l'élève pour ses deux années au DOA.

<b>Activité latine (2h)</b>	<input type="radio"/>	<b>Activités artistiques (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Art de la parole (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Expression orale et ludique en Anglais (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Expression orale et ludique en Néerlandais (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Football (2h) *</b>
	<input type="radio"/>	<b>Gymnastique (2h) *</b>
	<input type="radio"/>	<b>Informatique (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Activités littéraires / journalisme (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Recherche scientifique (2h)</b>
	<input type="radio"/>	<b>Sport-Santé (2h)</b>

\* Activités sous conditions et non-obligatoires





# Le 1<sup>er</sup> degré différencié

Le 1<sup>er</sup> degré différencié est accessible uniquement aux élèves qui ne sont pas titulaires du CEB et qui soit :

- ont suivi la sixième année de l'enseignement primaire,
- sont âgés de 12 ans au moins **avant le 31 décembre 2024** sans avoir fréquenté la sixième année de l'enseignement primaire.

Les élèves sont avec les autres enfants de leur âge, sur un même site.

## Grille horaire du 1<sup>er</sup> degré différencié

Les élèves bénéficient de 32h de cours dont des cours des métiers de l'alimentation, d'expression et communication et de travaux sur ordinateur.

	En 1 <sup>ère</sup>	En 2 <sup>ème</sup>
Religion	2h	2h
Français	7h	6h
Mathématique	5h	5h
Education scientifique et technologique	2h	2h
Etude du milieu	2h	2h
Education physique	4h	4h
Néerlandais	2h	2h
Métiers de l'alimentation	3h	3h
Education artistique	2h	3h
Expression et communication	3h	-
Travaux sur ordinateur	-	3h

## Notre projet

Notre projet, c'est...

- de proposer un enseignement différencié qui tient compte des besoins spécifiques de nos jeunes ;
- de diversifier les activités pour susciter l'intérêt et renforcer ainsi la motivation de nos élèves dans des classes adaptées (8 à 14 élèves), toutes informatisées et équipées de tableaux interactifs.

Les apprentissages sont axés sur l'obtention du CEB et nos enseignants assurent tout à la fois une remise à niveau et une approche des notions qui préparent à l'enseignement secondaire commun.



# Comment inscrire mon enfant en 1<sup>ère</sup> différenciée ?

## **1. Mon enfant est en 6<sup>ème</sup> primaire et est déjà inscrit au Collège Saint-Vincent en 1<sup>ère</sup> Commune**

Il reste inscrit mais il faut nous signaler que n'ayant pas obtenu son CEB, vous demandez qu'il soit inscrit en 1<sup>ère</sup> Différenciée. Dès réception des résultats, téléphonez au **067 49 36 30**, ou envoyez un email à l'adresse : [secretariat.doa@cesv.be](mailto:secretariat.doa@cesv.be)

## **2. Il est en 6<sup>ème</sup> primaire et n'est pas inscrit au Collège Saint-Vincent**

La procédure COGI ne s'applique pas au 1<sup>er</sup> degré Différencié. Vous pouvez inscrire votre enfant au Collège sans Formulaire Unique d'Inscription (FUI). Prenez rendez-vous au **067 49 36 30**.

## **3. Mon enfant n'est pas en 6<sup>ème</sup> primaire et n'est pas inscrit au Collège Saint-Vincent**

Venez l'inscrire en 1<sup>ère</sup> Différenciée sur base du seuil d'âge en prenant rendez-vous au **067 49 36 30**.

## **4. Mon enfant est en 1<sup>ère</sup> différenciée dans une autre école que le Collège Saint-Vincent**

A partir du mois de janvier 2024, vous pourrez demander à l'Administration la création d'un Formulaire Unique d'Inscription (FUI).

Cette nouvelle disposition permet aux élèves de 1<sup>ère</sup> année différenciée de participer à la période d'inscription en même temps que les élèves de 6<sup>e</sup> année primaire s'ils souhaitent changer d'école lors de leur entrée en 1<sup>ère</sup> année commune. Ils peuvent dès lors bénéficier des mêmes priorités.

# Un Collège centré sur l'élève

**Une rentrée en douceur.** Dès les premiers jours, une demi-journée sportive est organisée pour mettre les élèves en confiance et les inviter à se familiariser avec leur nouvel environnement ainsi qu'avec leurs condisciples et leurs professeurs.

**Le journal de classe,** adapté aux élèves du premier degré, comporte un volet journalier et un autre appelé « carnet de route ».

Celui-ci favorise la collaboration avec les différents intervenants. Il est également numérique avec l'application Classroom via laquelle il peut être consulté depuis la maison.

## **Des locaux titularisés et tous**

**informatisés.** Afin de garantir un esprit de classe, les cours sont donnés dans un même local. Les locaux sont bien aménagés pour un enseignement moderne et de qualité. Afin de favoriser les apprentissages, tous nos locaux sont équipés de PC et de projecteurs qui peuvent bénéficier de l'interactivité.

**D'autres locaux :** les laboratoires, les salles informatique, les salles multimédias, la bibliothèque.

**L'aide aux élèves :** une étude surveillée, des rattrapages, une plateforme de remédiation, du coaching, le dédoublement de certains cours, une remise à niveau,... sont organisés afin de remédier aux lacunes temporaires. Les élèves peuvent aussi accéder au « Classroom » en ligne de leur classe, afin de les aider à remettre le journal de classe en ordre.



## **Un Collège proche des parents**

Très vite après la rentrée, les parents des enfants de 1ère Commune sont invités à rencontrer les titulaires, le PMS, les éducateurs et les membres de la Direction.

C'est un moment privilégié qui se prolongera dans le courant de l'année par deux soirées de contacts individuels.

La communication est une véritable richesse dans notre établissement. Elle nous permet d'alerter rapidement aux manquements. Educateurs, titulaires, enseignants, préfets et direction se tiennent à votre disposition tant par les moyens numériques que traditionnels.

Dans le cadre d'activités moins officielles, les parents peuvent rencontrer les membres du personnel à la fin du pèlerinage, lors d'une activité ou l'autre, au verre de l'amitié de la journée « Portes Ouvertes » ...

# Un Collège respectueux des valeurs humanistes et chrétiennes

Le pèlerinage de fin septembre - début octobre est un moment privilégié d'échange et d'intériorité. Cheminer, c'est se découvrir, découvrir les autres du groupe - classe et les enseignants dont le titulaire.

L'école est également sensible aux souffrances ou aux difficultés d'autrui. Chaque année, on y organise et soutient des projets solidaires liés au Cross de la Saint-Nicolas, le projet Komla, Viva for Life, Think Pink, La Tarentelle, le dépannage alimentaire.

Cette aide financière est apportée aux plus démunis et malades de chez nous ou d'ailleurs. Elle permet également de pouvoir concrétiser les projets émanants du Conseil d'Ecole qui réunit régulièrement les délégués de classe.

Une fois par an, une célébration eucharistique rassemble toute la communauté. Il est important de reprendre pleinement conscience des valeurs fondamentales. Chaque année, une animation de Noël a lieu pour les premières ainsi qu'une célébration de Pâques pour les deuxièmes.



## Nos atouts

### Le Collège Saint-Vincent 1<sup>er</sup> degré, c'est :

- Un site propre aux 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> années.
- Un site entièrement sécurisé.
- Un vaste choix sans égal d'activités complémentaires en 1<sup>ère</sup>, ce qui donne les avantages du choix sans les inconvénients du nombre.
- Une pédagogie adaptée, moderne et dynamique.
- Un large choix d'options pour poursuivre dans une des 26 possibilités de la 3<sup>ème</sup>.



Un moment fort apprécié : le moment lecture au DOA



- Une équipe de professeurs et d'éducateurs dynamiques, un personnel à l'écoute, qui pense déjà au tronc commun.
- Une ambiance chaleureuse associée à une discipline adaptée.
- Une accessibilité aisée grâce aux divers moyens de transports : arrêts de bus à la Place du Jeu de Balle face à l'école, gare à proximité, ...
- Toutes les classes sont pourvues d'un projecteur multimédia et d'un tableau interactif qui offre la possibilité de diversifier la pédagogie.
- Une école ouverte de 7h30 à 17h45.
- Les cours cessent à 15h20 mais s'en suivent des activités de remédiation jusqu'à 16h10.
- Les lundi, mardi et jeudi, une étude surveillée gratuite est assurée jusqu'à 17h45 (16h30 le vendredi).
- Pendant les études, une plate-forme de rattrapage est mise en place de 15h40 à 16h30, en accès libre pour tous.
- Mise en place d'un « PIA » (Plan Individuel d'Apprentissage) selon les difficultés d'apprentissage.
- La possibilité d'accueillir les élèves à l'internat à la Chaussée de Braine où une étude ainsi que de nombreuses activités sont organisées chaque jour.



## Nos internats

Nos internats filles et garçons sont situés sur un même site dans des bâtiments différents. Ils proposent une alternative conviviale avec un encadrement éducatif sérieux pour accueillir les adolescents de l'enseignement secondaire des Collèges et Instituts Technique Saint-Vincent.

Dans les installations exceptionnelles mises à disposition après 16h, une multitude d'activités qui permettent à nos internes de s'épanouir et de se défouler sont organisées. Une solution pour limiter l'usage des écrans a été mise en place et amène chacun de nos internes à en faire un usage raisonnable et adapté à son âge.

Un encadrement évolutif des études permet aux internes de devenir de plus en plus impliqués et responsabilisés.

Venez découvrir nos internats par vous-même en prenant un rendez-vous avec le préfet des internats : 0470/04.59.94

# Découvrir nos internats



## Le Pavillon des Ormes

### A la Chaussée de Braine 22

L'implantation des Ormes, indépendante de celle des garçons, elle accueille les internes filles et dispose d'une capacité totale de 36 chambres.



## Le Tilleul

### A la Chaussée de Braine 22

L'internat « Le Tilleul » est le plus grand des deux bâtiments de l'internat. Il se compose de deux étages et accueille les garçons.





## Collège Saint-Vincent 1<sup>er</sup> degré

Rue Neuve 51 - 7060 Soignies

Email : [secretariat.doa@cesv.be](mailto:secretariat.doa@cesv.be)



067 49 36 30

[www.ces-st-vincent.be](http://www.ces-st-vincent.be)

Edition 2024